

Annick GIRARDIN

Député
Conseiller Territorial
de Saint-Pierre-et-Miquelon
BP 4477
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon
Tél. 05 08 55 99 98
Fax 05 08 41 99 97
ecrire@annickgirardin.fr

Denis DETCHEVERRY

Sénateur
Premier adjoint de la commune
de Miquelon-Langlade
BP 4361
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon
Tél. 05 08 41 35 45
Fax 05 08 41 35 45
d.detcheverry@cheznoo.net

Paris, le 15 septembre 2009

M. François FILLON
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris

Monsieur le Premier Ministre,

Nous avons l'honneur de vous écrire pour exprimer, en tant que parlementaires de Saint-Pierre-et-Miquelon, notre profond désaccord quant aux choix effectués par l'État pour la desserte maritime internationale en fret de notre archipel.

La gestion de ce dossier par le Préfet BERÇOT s'est caractérisée par un simulacre de concertation, combiné avec un mépris complet des avis exprimés par les élus et les représentants locaux. L'inconsidération de l'Etat et la mise en application de ses choix ont conduit à un mouvement de colère des acteurs économiques et à l'occupation de la Préfecture de Saint-Pierre par ceux-ci, afin de faire valoir leurs revendications auprès du Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer.

Il aurait été plus raisonnable d'entendre et de prendre en considération les avis du Conseil territorial et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, ou encore les alertes répétées des parlementaires depuis plusieurs semaines.

Doit-on systématiquement passer par une étape conflictuelle de manifestation ou de mouvement social pour être écouté ? C'est en tout cas le message que reçoit ici la population. Nous tenons à vous mettre en garde quant au risque qu'engendre cette attitude à laquelle nous sommes confrontés désormais trop souvent.

Que ce soit au travers des dossiers de la desserte maritime ou encore de l'entreprise EDC et du pôle pêche et aquaculture de Miquelon, la non prise en compte de l'avis des élus, de leur travail et de leur rôle dans la gestion des crises, conduit inévitablement à une aggravation de la tension sociale et à une perte de crédit aux yeux de nos concitoyens qui n'ont désormais plus que la rue et le conflit comme voies d'expression.

Député comme Sénateur, nous n'avons pourtant de cesse d'alerter, de démontrer les réalités et de défendre les projets de notre territoire, notes et argumentaires à l'appui. Pour autant, nous ne sommes pas plus entendus, comme le démontre l'absence de réponse sur des dossiers aussi importants pour l'Archipel que :

- l'augmentation des petites retraites de la Caisse de Prévoyance Sociale et de l'ENIM ;
- la mission scientifique à mener dans le cadre du programme EXTRAPLAC et son financement dans le cadre du PLF ;
- les abus dans la mise en oeuvre de l'application de la réforme de l'ITR ;
- le financement des grands travaux de nos ports, condition essentielle de notre développement économique ;
- ou encore le retour d'une vraie cellule scientifique IFREMER capable d'accompagner nos projets de développement.

Malheureusement, ce ne sont là que quelques exemples.

Comment ne pourrions-nous pas réagir lorsque l'État sollicite et obtient l'avis des élus et de la population, pour ensuite prendre ses décisions en ne tenant absolument pas compte des propositions et projets des personnes sollicitées ? C'est précisément ce qui s'est passé sur le dossier de la desserte maritime, où l'État a cherché à imposer un système en ignorant les enjeux des dessertes sur Miquelon et sur Fortune (Terre-Neuve), et en entraînant une augmentation inacceptable des prix de transport.

Pourtant, le mois précédent l'attribution de la DSP, le constat était bien clair dans l'édition du bulletin d'information de la Préfecture « L'État et vous » qui publiait les conclusions des États Généraux de l'Outre-Mer (EGOM) dans l'Archipel. Concernant la desserte maritime, ce compte-rendu rédigé par les services de l'Etat soulignait que :

- *« la complémentarité entre la desserte par Halifax et les dessertes liées de Miquelon et de Fortune doit conduire à traiter l'ensemble de la desserte en fret au sein d'une même délégation de service public : la perspective d'une gestion publique plutôt que privée doit au besoin être étudiée... »*
- *« le périmètre du « palan/sous-palan » retenu par l'État pour la nouvelle délégation de service publique (DSP) ne saurait répondre aux attentes de la population de l'archipel... ».*

A quoi ont donc servi ces Etats Généraux à Saint-Pierre-et-Miquelon, sinon à mettre en scène une belle parodie de démocratie, à laquelle des élus, des socioprofessionnels, des fonctionnaires, de simples citoyens, ont donné de leur temps, de leur travail et de leurs compétences, désireux d'apporter une contribution active à une réflexion pour un meilleur avenir pour leurs îles ?

Nous n'avons d'autre choix que d'interpréter ce constat comme la traduction d'un profond mépris de la part de l'État, envers les élus et les parlementaires que nous sommes et donc les populations que nous représentons.

Nous allons vers une rupture de confiance fondamentale entre la population et les institutions. Il est vrai que nous sommes la plus petite composante de l'outre-mer français, mais c'est justement notre petite taille qui devrait rendre la tâche plus aisée.

On nous reproche régulièrement de coûter cher à la France or, depuis 1992, tous les projets que nous avons pu soumettre dans le cadre de la diversification économique de l'Archipel n'ont jamais retenu l'attention des gouvernements successifs. Nous parlons ici de la création d'une zone de moindre pression fiscale, de la création d'un registre d'immatriculation des navires, de la relance de la quarantaine animalière de Miquelon,

de faire de notre collectivité une porte de l'Europe en Amérique du Nord ou dernièrement, l'autorisation à titre expérimentale de développer des jeux en ligne de type casino. Comment interpréter ce double langage de la part de l'Etat ?

Nous restons cependant à la disposition du Gouvernement pour aider à remettre les choses à plat et changer la donne. D'ores et déjà, nous vous demandons, Monsieur le Premier Ministre, de donner comme premier signe de compréhension, l'ordre de traiter en urgence les réponses tant attendues. Car force est de constater que la communication avec la nouvelle équipe du Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer ne s'effectue pas correctement. Nous avons été habitué avec les deux précédentes équipes à une collaboration étroite et à des relations directes et régulières. Or, jusqu'à présent, toutes nos questions, nos tentatives de contact par téléphone ou par courriel n'ont jamais reçu le moindre accusé de réception ou retour d'appel. Un tel dédain est inadmissible pour les parlementaires que nous sommes.

Concernant le dossier d'actualité qu'est celui de la desserte maritime internationale en fret, les élus de l'Archipel ont exprimé dans un courrier commun à la Secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, Marie-Luce PENCHARD, deux propositions pour sortir de l'impasse de manière constructive :

- la nomination dans les plus brefs délais d'un négociateur extérieur au dossier, désigné au niveau interministériel pour venir chez nous étudier avec les élus et les représentants locaux, les moyens de rendre ce service public essentiel adapté, fiable et pérenne.
- la venue dans l'Archipel d'une délégation inter-ministérielle à l'issue de la mission du négociateur, afin que celle-ci appréhende dans leur globalité les problématiques du territoire.

Dans un premier temps, la désignation pour cette mission temporaire de négociation d'un membre de l'équipe chargée de préparer le nouveau conseil interministériel de l'outre-mer, ou encore d'un responsable de la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT), nous semblerait particulièrement bienvenue et porteuse d'espoir.

Confiants en votre soutien et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération.



Denis DETCHEVERRY



Annick GIRARDIN